

COMMUNIQUE de PRESSE

Mercredi 25 mars 2020



La réouverture des marchés, une nécessité en Auvergne-Rhône-Alpes !

Face à la décision nationale de fermeture, le réseau des Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, se mobilise avec l'ensemble de la Profession Agricole, pour demander la réouverture des marchés de plein air.

La vente directe, de producteurs à consommateurs, concerne 15 000 exploitations de notre région, soit près d'un ¼ d'entre elles. Il s'agit de producteurs de fruits, légumes, de produits laitiers ou carnés transformés à la ferme, d'apiculteurs, viticulteurs, ...

Gilbert Guignand, Président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes est intervenu auprès de Michel Sinoir, Directeur de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'alerter sur les conséquences de la fermeture des marchés sur l'activité agricole régionale.

Pourquoi demander les réouvertures des marchés ?

Parce que 20 % du volume des produits fermiers (produits et transformés dans une exploitation agricole) d'Auvergne-Rhône-Alpes sont commercialisés sur des marchés, urbains ou ruraux répartis sur l'ensemble du territoire. C'est un des circuits de commercialisation les plus importants. Il permet aux producteurs réalisant de la vente directe de se rapprocher des consommateurs. Certes, la vente à la ferme et les livraisons sont encore possibles mais la distance géographique peut être un frein pour nos concitoyens !

Beaucoup de metteurs en marché commercialisent des produits frais issus des fermes de notre région et assurent ainsi un débouché aux producteurs. Mais depuis la semaine dernière, l'arrêt des activités scolaires, crèches.... entraîne l'arrêt des livraisons vers le marché de la Restauration Hors Domicile. La décision de fermer les marchés est vécue comme une double peine.

Du côté de la grande distribution, la situation est contrastée. Mais au niveau national, on constate un recul de la consommation de produits frais au profit des conserves et des féculents. Là aussi la situation se bloque.

C'est dans ce contexte peu favorable que la saison de pleine production commence pour les fruits et légumes mais aussi pour certaines productions fromagères. Si les circuits de commercialisation se ferment les uns après les autres, les productions non commercialisées vont se périmer ce que nous n'acceptons pas. Quel impact pour le moral des exploitants et dans l'opinion publique, dans un contexte déjà très anxiogène !

Une nécessité sanitaire aussi !

La priorité est bien sûr la protection de tous les consommateurs qui souhaitent continuer à venir sur les marchés. Ainsi, des mesures de protection maximales sont impératives afin de faire respecter les mesures sanitaires permettant de ne pas propager le virus.

Les agriculteurs, en lien avec les municipalités et la profession agricole peuvent proposer de nombreux aménagements et solutions complémentaires comme l'instauration d'une file d'attente pour accéder au marché avec respect des consignes strictes de distance et affichage des consignes, l'accès prioritaire aux personnes âgées et à mobilité réduite, la limitation du nombre de stands ouverts chaque jour pour un meilleur espacement, l'augmentation du nombre de jours d'ouverture du marché pour répartir les stands, mise en place d'un sens unique de circulation, commande à l'avance, installation d'emplacements de vente sur les parkings des supermarchés volontairesL'objectif est

pour la Profession agricole de renverser le sens de la preuve : les marchés restent ouverts. Lorsque les municipalités estiment que les règles de sécurité ne sont pas appliquées : elles les ferment.

Et enfin, il faut souligner l'existence de nombreux marchés à la ferme, encore ouverts car organisés sur le domaine privé. Nous demandons que les forces de l'ordre laissent l'accès à ces fermes qui accueillent les consommateurs.

Le réseau des Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes reste actif et accompagne toutes les initiatives permettant de trouver des débouchés de substitution.

Contact : Anne Vernet Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes 06 30 60 22 54